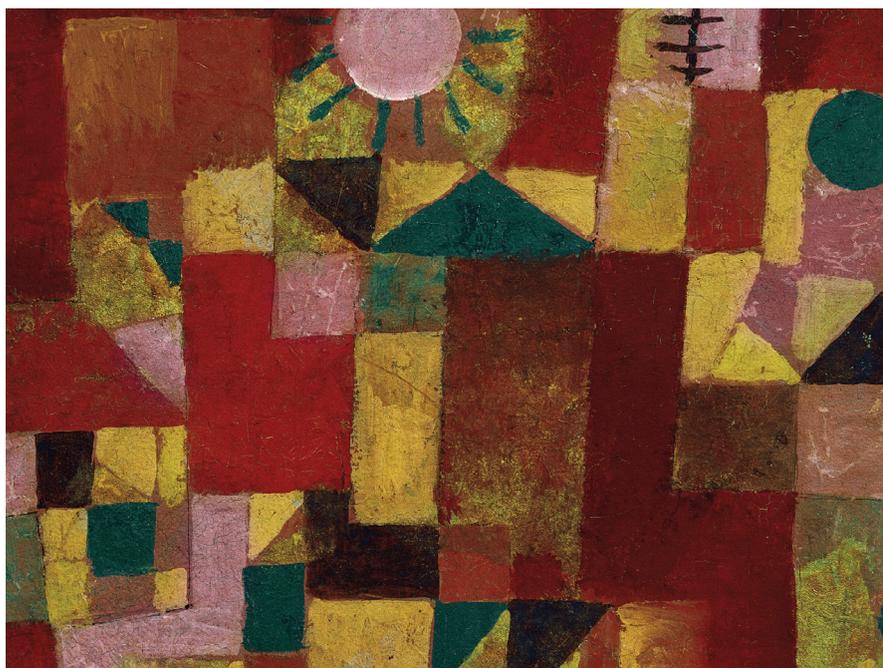


LA FABRIQUE DE LA VILLE EN TRANSITION

M. Fenker, I. Grudet et J. Zetlaoui-Léger, coord.

Postface de C. Emelianoff



La fabrique de la ville en transition

Michael Fenker, Isabelle Grudet
et Jodelle Zetlaoui-Léger,
coord.

Postface de Cyria Emelianoff

Éditions Quæ
RD 10,
78026 Versailles Cedex

Collection Synthèses

Zéro pesticide

Un nouveau paradigme de recherche pour une agriculture durable

F. Jacquet, M.-H. Jeuffroy, J. Juan,
E. Le Cadre, T. Malausa, X. Reboud,
C. Huygues, coord.
2022, 244 p.

Le Bruit en mer

Développement des activités maritimes et protection de la faune marine

F. Schneider, H. Glotin, coord.
2022, 160 p.

L'Action paysagère

Construire la controverse

H. Davodeau
2021, 168 p.

One health, une seule santé :

théorie et pratique des approches intégrées de la santé

J. Zinsstag, E. Schelling,
D. Waltner-Toews, M. A. Whittaker,
M. Tanner, coord.
2021, 584 p.

Alerter la population face aux crues

rapides : compréhension et évaluation d'un processus en mutation

J. Douvinet
2021, 256 p.

Pour citer cet ouvrage :

Fenker M., Grudet I., Zetlaoui-Léger J. (coord.), 2022. *La Fabrique de la ville en transition*. Versailles, Éditions Quæ, 258 p.

En couverture : P. Klee, Sonnengold (Gold of the Sun). © akg-images.

Éditions Quæ
RD 10, 78026 Versailles Cedex
www.quae.com – www.quae-open.com

© Éditions Quæ, 2022

ISBN papier : 978-2-7592-3560-5
ISBN ePub : 978-2-7592-3562-9

ISBN PDF : 978-2-7592-3561-2
ISSN : 1777-4624

Cet ouvrage est diffusé sous licence CC-by-NC-ND 4.0.



Table des matières

Introduction	7
<i>Michael Fenker, Isabelle Grudet, Jodelle Zetlaoui-Léger</i>	
De la « ville durable » à la « ville en transition »	7
La « fabrication » contre la « production » ?	10
Bibliographie	12
PARTIE 1	
LES MÉDIATEURS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME	
DANS LE TOURNANT ÉCOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
Chapitre 1. Quand les architectes mettent en scène un Grand Paris durable	17
<i>Guillaume Duranel</i>	
La métropole de l'après-Kyoto, enjeux environnementaux ou compétition entre les villes-mondes?.....	18
De la lutte contre le réchauffement climatique à la lutte contre ses effets	30
Conclusion	34
Bibliographie	36
Chapitre 2. La naturalisation de l'écologie dans la presse architecturale française	37
<i>Béatrice Durand</i>	
Décennie 2000 : la déstabilisation des routines	38
Fin des années 2010 : un processus d'émergence accompli	44
Conclusion	53
Bibliographie	54
Chapitre 3. Un réseau de recherche face à la « ville durable »	57
<i>Isabelle Grudet, Élise Macaire</i>	
Saisir les pratiques de conception à l'aune de la durabilité.....	59
Discuter de la norme comme source de controverse	66
Conclusion	71
Bibliographie	72
Chapitre 4. L'empreinte des corps ingénieurs dans les politiques françaises de sobriété énergétique	75
<i>Nadine Roudil</i>	
Connaitre les usages pour les contrôler	77
Responsabiliser les individus	80
Une normalisation des conduites devenue outil de la fabrique de la ville.....	82
Conclusion	84
Bibliographie	85

PARTIE 2

L'INGÉNIERIE ET LE PILOTAGE DES PROJETS EN TENSION ENTRE AMBITIONS SOCIALES ET ÉCOTECHNOLOGIQUES DANS LES MODÈLES DE LA VILLE DURABLE

Bibliographie.....	91
Chapitre 5. L'habitant face à la maîtrise de la demande en énergie : facteur d'ajustement pour les professionnels de l'habitat ?.....	93
<i>Roberta Morelli</i>	
L'émergence de l'influence du comportement dans les débats politiques et scientifiques.....	94
Le rôle et la place des habitants dans les représentations des professionnels de l'habitat.....	97
L'habitant face à la maîtrise de la demande en énergie : paradoxes et enjeux.....	106
Conclusion.....	108
Bibliographie.....	109
Chapitre 6. L'aménagement du parc Chapelle-Charbon à Paris : expérimentations participatives et discontinuités de la maîtrise d'ouvrage urbaine.....	113
<i>Yasmina Dris, Olivier Ansart</i>	
La naissance d'un projet de parc dans le nord-est parisien.....	115
Une nébuleuse de dispositifs participatifs.....	118
Désarticulations entre processus de projet et processus participatif.....	122
Conclusion.....	128
Bibliographie.....	128
Chapitre 7. Le concepteur face à l'impératif participatif dans les écoquartiers : effets de procédures.....	131
<i>Jennifer Leonet</i>	
Les conditions d'implication des concepteurs dans les démarches participatives.....	134
Les procédures de recrutement des concepteurs.....	136
Des missions de programmation et des portages décisionnels remis en question.....	140
Conclusion.....	145
Bibliographie.....	146
Chapitre 8. L'évaluation des ÉcoQuartiers comme lieux de vie. Quelles tensions à dépasser ?.....	149
<i>Lydie Laigle, Taoufik Souami, Jodelle Zetlaoui-Léger</i>	
Une première approche de l'évaluation par le durable.....	151
Évaluer le vécu du quartier : quel portage par les collectivités ?.....	160
Conclusion.....	168
Bibliographie.....	169

PARTIE 3

LES SAVOIRS, COMPÉTENCES ET APPRENTISSAGES COLLECTIFS DANS LES MODES OPÉRATOIRES DE LA VILLE DURABLE

Bibliographie.....	174
Chapitre 9. Certification ISO : quels enjeux stratégiques pour une agence d'architecture et d'urbanisme ?.....	175
<i>Ségolène Charles</i>	
Développement durable, RSE et normes ISO.....	177
Le cas d'une très petite entreprise certifiée.....	178
L'ISO en pratique.....	181

La certification, ressource ou obligation supplémentaire?.....	192
Conclusion	194
Bibliographie	195
Chapitre 10. Apprentissages par les habitants et rapports de pouvoir dans les dispositifs participatifs	197
<i>Camille Gardesse, Adèle Morland</i>	
Apprentissages et montée en expertise des habitants	198
Capitalisation des apprentissages : des réinvestissements aux rétributions.....	202
Interactions et dispositions sociales : les conditions de la montée en expertise	205
Conclusion	210
Bibliographie	211
Chapitre 11. L’habitat participatif : reconfiguration du jeu d’acteurs et capacités d’agir	213
<i>Anne D’Orazio</i>	
Ouvrir la boîte noire de la fabrique du logement : l’opportunité de l’habitat participatif	215
Quand les habitants se font promoteurs.....	218
Construire des alliances opérationnelles	221
Conclusion	228
Bibliographie	229
Chapitre 12. Savoirs et pratiques de la maîtrise d’ouvrage urbaine à l’épreuve de la démarche ÉcoQuartier	231
<i>Michael Fenker</i>	
Appréhender la transformation structurelle des pratiques	233
Des espaces d’expérimentation à construire.....	236
La gouvernance et le pilotage de projet comme leviers d’apprentissage.....	238
La mise à l’épreuve des savoirs et des savoir-faire.....	243
Conclusion	247
Bibliographie	248
Postface.....	251
<i>Cyria Emelianoff</i>	
Bibliographie	254
Remerciements	255
Liste des auteurs	257

Introduction

MICHAEL FENKER, ISABELLE GRUDET,
JODELLE ZETLAOUI-LÉGER

Au cours des vingt dernières années, l'institutionnalisation de la question du développement durable s'est opérée, en France comme dans d'autres pays, dans un rapport dynamique réinterrogeant les valeurs et les pratiques de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture. Le rôle majeur conféré aux milieux urbains pour répondre à des enjeux planétaires s'est traduit, dans le sillage du Grenelle de l'environnement organisé en 2007, par des politiques urbaines nationales et de nombreuses initiatives locales centrées sur la notion de « ville durable ». Cette expression désigne alors les ambitions de donner un ancrage territorial au développement durable, de dépasser les logiques sectorielles, d'articuler les échelles spatiales et temporelles, d'adopter une approche transversale des problèmes à traiter et des solutions à élaborer. Elle est basée sur l'idée que la construction de modes d'habiter plus soutenables passe par la prise en considération de manière holistique des questions d'emploi, de consommation, de déplacement, d'accès aux services, de « vivre ensemble », etc., depuis les espaces du quotidien.

Cet ouvrage analyse la manière dont les sphères politiques, professionnelles, médiatiques, citoyennes, scientifiques se sont mobilisées et ont interagi pour négocier la poursuite de tels objectifs. Il rend compte des tensions qui se sont manifestées entre une approche de la ville durable marquée par les logiques normatives et productivistes, et une autre fondée sur l'idée de sobriété et de capacité du citoyen-habitant à maîtriser la transformation de son cadre de vie. Dans un contexte économique très influencé par des logiques néolibérales, il interroge la notion même de « fabrique », qui s'est progressivement substituée dans les domaines de la transformation urbaine, depuis le début de ce troisième millénaire, à celle de production.

» De la « ville durable » à la « ville en transition »

Les politiques et les actions publiques mises en avant par les collectivités locales françaises depuis la signature de la charte d'Aalborg en 1994, qui acte la responsabilité des villes vis-à-vis des enjeux environnementaux, témoignent selon certains travaux d'une désubstantialisation progressive de la problématique de la ville durable. Ce processus s'explique par la faible appropriation du concept par les corps professionnels et les élus (Emelianoff, 2015), et par le caractère peu opératoire de la notion

(Forest, 2015) initialement associée à l'idée d'une interprétation différenciée en fonction des spécificités contextuelles de chaque ville. Dès la fin des années 2000, les premiers bilans de l'urbanisme durable en Europe ont mis en lumière de fréquents décalages entre les discours et les actions entreprises, entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints. À travers l'analyse de la diversité des problématiques, des limites et des difficultés que soulève la mise en œuvre de la ville durable, émerge la compréhension qu'il s'agit là d'un projet de société en construction nécessitant des efforts sur le long terme. La notion même du développement durable est reconsidérée (Emelianoff et Levy, 2011).

Plusieurs cercles de réflexion déplorent en effet « l'ambiguïté sémantique » de l'expression (Hamman, 2012) et le manque d'objectifs précis et opposables des principes qui lui sont associés (Scarwell, 2010). Ces positions rejoignent d'autres critiques qui dénoncent le découplage entre la création de richesse économique et la réduction de la consommation des ressources (Bourg, 2013). Elles distinguent deux approches de la durabilité, l'une « faible », l'autre « forte », qui révèlent la difficulté à penser la prise en compte de la dimension environnementale dans un modèle économique global (Mager, 2015). Elles tendent à mettre en garde contre une possible substitution des ressources naturelles par du capital reproductible sous la forme de technologies (durabilité faible), qui viderait le principe de « durabilité » de sa substance. Cette évolution consacrerait une forme de marchandisation généralisée de la protection de l'environnement « où les prix témoign[erai]ent des coûts écologiques aussi bien que des autres coûts » (Caye, 2020). Or, comme le soulignent les travaux en économie écologique, la vision d'une exploitation régulée par les lois du marché des biens dits « naturels », du fait de leur caractère irremplaçable et de leur valeur incommensurable, souffre d'une ambivalence : elle est incompatible avec la responsabilité à préserver et à transmettre un stock de ressources constant aux générations futures, principe inscrit dans le rapport Bruntland de 1987. Ces analyses conduisent à récuser le terme de « développement » pour ne retenir que celui de « durable », dans la perspective de penser la transformation productive « à partir du sens du temps et de la construction de la durée et non à partir de la transformation de la matière et de l'évolution économique » (Caye, 2020).

Le rejet de l'idée d'une possible conciliation entre croissance économique et protection de l'environnement prend appui sur de précédentes remises en cause du modèle productiviste, notamment portées par le courant « technocritique » au tournant des années 1960-1970. Ce courant repose sur la différenciation entre les techniques « conviviales », qui élargiraient le champ de l'autonomie et la possibilité de coopération et de négociation des acteurs, et les techniques « hétéronomes », qui s'imposeraient à ces derniers et réduiraient leur marge de manœuvre pour une prise de décision au niveau local (Illich, 2021). Ces réflexions ont été prolongées dans l'analyse qu'a faite André Gorz du caractère aliénant des systèmes complexes en tant qu'ils exigent des savoirs spécialisés et entravent la capacité des individus « de donner sens à ce qu'ils font ou de comprendre le sens de ce à quoi ils concourent » (2008). L'auteur voyait dans la perte de l'intelligibilité intuitive du monde une dépossession des citoyens de leur milieu de vie, une destruction de la capacité de se prendre en charge et, *in fine*, une façon d'assurer au modèle capitaliste sa poursuite dans la voie de la croissance industrielle et de la consommation. Son analyse identifie la volonté de résister à la dégradation de l'autonomie existentielle des individus et des groupes comme un des fondements

du mouvement écologique. L'aspiration à une prise en compte des exigences de l'écosystème par le jugement d'individus émancipés (Gorz, 2008) est aussi présente dans les positions plus contemporaines qui promeuvent l'idée d'un processus incrémental de l'évolution vers des modes d'habiter plus durables s'appuyant sur la participation des habitants à transformer leur cadre de vie.

À partir du début des années 2000, des collectifs de citoyens se mobilisent pour initier au niveau local une transformation des modes de vie ; ils sont portés par le sentiment que les ambitions des pouvoirs publics sont trop timorées pour tenir compte de la finitude des ressources et assumer la responsabilité des interactions avec la nature à l'égard des générations futures. Ils lancent des actions concrètes sur divers sujets tels que l'énergie, l'éducation, les transports. Le concept de « transition » émerge dans ce contexte. Celui de « ville en transition » supplante de plus en plus celui de « ville durable ». Le mouvement qui le définit, le met en œuvre et le diffuse, naît avec la prise de conscience d'une accélération des phénomènes par lesquels se manifeste l'impact des activités humaines sur le climat et la biodiversité. Il prône l'implication active des citoyens dans l'expérimentation de modes de vie plus frugaux et plus sobres sur le plan énergétique (Hopkins, 2008).

L'association des vocables « transition » et « ville » soutient l'idée d'une dialectique entre pratiques sociales et adaptation de l'espace urbain. Une notion centrale dans la transition est celle de « résilience », qui met en perspective la capacité des collectivités ou des groupes d'habitants à faire face à la réduction de leur dépendance aux ressources non renouvelables, à absorber les perturbations occasionnées par les effets des changements à opérer et à relever le défi de chocs économiques ou climatiques. Le concept de résilience est étroitement associé à la façon dont les groupes d'habitants parviennent à infléchir les normes sociales, techniques et environnementales qui participent de la conception et du fonctionnement du système urbain (Laganier et Serre, 2017). Se pose notamment la question de savoir comment certains composants de la ville intègrent l'opérationnalité d'une gestion de crise et une adaptation aux dangers potentiels. Cette propriété dépendrait par exemple de la manière de répartir les surfaces à aménager afin d'accueillir des activités productives, y compris agricoles, ou de la capacité à organiser une économie circulaire avec des circuits courts et de proximité, ainsi qu'à anticiper la réversibilité des installations et leur adaptabilité aux usages.

Bien que les initiatives se référant à la transition aient initialement surtout été portées par des acteurs de la société civile, le terme suscite l'intérêt de responsables politiques nationaux et locaux français. Il est au cœur de la loi « Transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015 puis de la loi du 22 août 2021, dite « loi Climat et résilience ». Celle-ci s'articule autour de cinq thématiques : consommation, production et travail, déplacement, logement et artificialisation des sols, alimentation. Si les organismes consultatifs saluent le caractère opérationnel de certains objectifs et le durcissement du cadre juridique avec la reconnaissance du délit d'écocide, leur critique pointe l'insuffisance des ambitions et des moyens de suivi de la mise en œuvre des mesures. Dès lors, la question se pose de savoir si l'emprunt du terme de transition par les pouvoirs publics ne reflète pas une façon de s'extraire de la critique du développement durable, et de conjurer l'opposition entre production et sobriété.

» La « fabrication » contre la « production » ?

À la lumière des développements qui précèdent, les principes associés à la ville en transition semblent entretenir une relation assez étroite avec ceux qui caractérisent le concept de « fabrique » de la ville ou de l'urbain. Ce dernier s'est également diffusé dans la recherche urbaine à partir du début des années 2000. Il prend alors l'ascendant sur celui de « production », qui s'était imposé trente ans plus tôt sous l'impulsion des courants marxistes de la sociologie urbaine. Se positionnant du point de vue de l'économie politique, ces derniers considèrent les transformations spatiales à l'œuvre depuis le XIX^e siècle comme une des manifestations des logiques qui sous-tendent les systèmes économiques capitalistes, au même titre que l'organisation des rapports sociaux et du temps (Lefebvre, 1974). Au cours des années 1980 et des deux décennies suivantes, l'analyse critique des liens entre mécanismes d'accumulation des capitaux, projets politiques et modalités d'urbanisation, est approfondie par des géographes et des sociologues également d'inspiration marxiste (David Harvey, Jamie Peck, Wendy Larner), ou proches des idées de Michel Foucault ou Pierre Bourdieu. Ces chercheurs décryptent la diffusion globale des doctrines néolibérales dans le monde anglo-américain, en faisant cette fois de l'espace et de la ville des composantes centrales de leur modèle interprétatif (Pinson, 2020). Mais ces travaux ont peu de retentissement en France chez les spécialistes de la ville. À cette période, les démarches à caractère ethnographique ou anthropologique connaissent un essor important dans les lieux d'enseignement et de recherche en urbanisme et en architecture. Elles s'imposent souvent en contrepoint des approches systémiques ou structuralistes qui avaient prévalu dans les années 1970. Du côté des praticiens et des élus, les principes de « développement local », de « démocratie de proximité » et d'« urbanisme de projet » sont opposés à ceux de la planification « centralisée », « hiérarchique » et « fonctionnaliste » des Trente Glorieuses. La maîtrise d'ouvrage publique territoriale gagne en compétence mais s'affaiblit paradoxalement au tournant des années 2000, sous l'influence des politiques économiques néolibérales qui accélèrent l'intégration des logiques de marché dans la transformation urbaine (Lorrain, 2013). Celles-ci gagnent les pratiques d'aménagement et de gestion des villes à travers les méthodes de management qui y sont transposées, les stratégies concurrentielles territoriales adoptées, les procédures partenariales public-privé promulguées et, plus largement, la mise en œuvre de modes de « gouvernance » qui favorisent la financiarisation des biens urbains¹. Au même moment, le terme de « fabrique » s'impose. Sa systématisation paraît vouloir transfigurer les effets du double phénomène de concentration des opérateurs et d'intégration des activités entre la maîtrise du foncier et l'exploitation dans les secteurs de l'aménagement et de la construction. Alors que la programmation des espaces urbains relève de plus en plus d'une logique de « l'offre » et du « produit », le succès de la notion s'accompagne paradoxalement d'un regain d'intérêt pour « l'existant » et pour l'expertise citoyenne auxquels invitent les impératifs écologique et participatif du début des années 2000.

1. « La financiarisation désigne la prise en charge de la conception, de la réalisation et de la gestion de biens immobiliers par des entreprises – fonds d'investissement, foncières cotées en bourse, gestionnaires d'actifs, etc. – dont la raison sociale est principalement de réaliser des placements afin d'en obtenir des rendements avantageux. Pour ce faire, ces entreprises mobilisent des stratégies, techniques et modes de calcul propres à la finance de marché » (Pinson, 2020).

La métaphore de la fabrique traduit une double attention prêtée, d'une part, à la matérialité de l'espace appréhendée du point de vue des processus et dynamiques en cours (Backouche et Montel, 2007) et, d'autre part, aux compétences, savoirs et savoir-faire mobilisés (Biau et Tapie, 2009). Tirant son origine du latin *fabrica*, qui décrit à la fois le « métier d'artisan », « l'action de travailler », « l'œuvre d'art » et « l'atelier », la notion de fabrique évoque ainsi la singularité de ce qui est façonné et sa maîtrise globale par des individus qualifiés. Celle de production est associée à un modèle économique d'industrialisation plus massifié, basé sur une mécanisation et une parcellisation des tâches à l'extrême, conduisant à l'uniformité des biens réalisés et à un appauvrissement des compétences de chacun. Si le principe d'innovation est plébiscité par le modèle entrepreneurial capitaliste, les exigences de rentabilité dominent les marchés de l'aménagement et de la construction. Elles s'accompagnent d'un accroissement de la taille des opérateurs *via* des mouvements de fusion. Ces évolutions constituent des vecteurs d'inertie qui tendent à la normalisation des procès et à la standardisation des solutions à grande échelle, que paraît contester l'idée de « fabrication ».

L'intérêt pour ce terme entre également en résonance au début des années 2000 avec un ensemble d'actions menées au nom de l'expérimentation par des collectifs d'architectes ou d'artistes, ou encore par des designers, qui investissent des espaces publics ou des bâtiments à l'abandon pour susciter de manière participative de nouveaux usages. Des villes ou des aménageurs leur passent commande pour requalifier des « délaissés » ou faire vivre des espaces en attente de transformation. Des opérateurs publics ou privés les sollicitent pour développer des lieux de créativité, d'échanges, ou d'activités relevant de l'économie circulaire ou de l'agriculture urbaine. L'engouement pour l'idée de fabrique accompagne celui « d'un urbanisme transitoire » ou « de l'inattendu », pour lequel Patrick Bouchain est consacré Grand Prix de l'urbanisme en 2019 par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Fabriquer évoque un processus qui s'inscrit dans une mutation urbaine de longue durée, mais dont les différentes composantes ne sont pas précisément prédéfinies. Pour les géographes, le terme permet de penser différentes temporalités de la transformation spatiale. Il n'interdit pas le planifié, mais insiste sur la place à accorder au spontané. Selon Hélène Noizet (2013), cette dynamique est portée par « une multitude d'interactions, chronologiquement situées, entre des configurations sociales et la matérialité morphologique d'un espace urbain. Sa tension dynamique repose sur le décalage entre la temporalité diachronique du processus (au moins séculaire, et plus souvent pluriséculaire) et les temporalités toujours plus courtes et plus synchrones de l'accord social (jamais supérieur à l'échelle de la vie humaine) ». Pour l'auteure, « les formes spatiales, héritées de configurations précédentes, assurent la médiation » entre un ensemble d'interventions qui peuvent renvoyer chacune à des logiques politiques, économiques, culturelles, spécifiques. La notion décrit implicitement l'évolution des espaces comme un « processus incrémental », par le maintien apparent de certaines structures urbaines dans le temps long et par leur réactualisation partielle. L'idée de fabrique aiderait à penser les lieux par leurs potentialités, par la capacité des aménagements à absorber des modifications d'usages, autrement dit à travers un principe de résilience. Elle contribuerait à aborder ainsi la durabilité non pas comme un état immuable, mais comme rendant possible des réversibilités, des adaptations à l'usage. Autant de propriétés également associées au concept de « transition écologique ».

Mais ces termes relèvent-ils en définitive seulement « d'actes de langage », « d'énoncés performatifs » (Austin, 1991), ou bien traduisent-ils effectivement des évolutions dans les pratiques? Les contributions réunies dans cet ouvrage entendent apporter des éclairages sur cette question.

► Bibliographie

- Austin J.-L., 1991 [1962]. *Quand dire c'est faire*, Le Seuil, coll. Points, 208 p.
- Backouche I., Montel N., 2007. La fabrique ordinaire de la ville. *Histoire urbaine*, 2 (19), 5-9.
- Biau V., Tapie G. (éd.), 2009. *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.
- Bourg D., 2013. Le développement durable a fait son temps. *Moins! Journal romand d'écologie politique*, 6, 4-5.
- Caye P., 2020. *Durer. Éléments pour la transformation du système productif*, Paris, Les Belles Lettres.
- Emelianoff C., 2015. Ville durable. In Bourg D., Papaux A. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, 1038-1042.
- Emelianoff C., Levy A., 2011. Éditorial. *Espaces et sociétés*, 147 (4), 7-23.
- Forest J., 2015. Penser et fabriquer la ville durable. In Forest J., Hamdouch A., *Quand l'innovation fait la ville durable*, Lausanne, EPFL Press.
- Gorz A., 2008. *Ecologica*, Paris, Éditions Galilée.
- Hamman P., 2012. *Sociologie urbaine et développement durable*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Illich I., 2021 [1973]. *La Convivialité*, Paris, Points Seuil.
- Hopkins R., 2008. *The Transition Handbook. From Oil Dependency to Local Resilience*, Totnes, Green books [trad. fr. *Manuel de transition. De la dépendance du pétrole à la résilience locale*, Montréal, Ecosociété, 2010].
- Laganier R., Serre D., 2017. Les conditions et la mise en œuvre de la résilience urbaine. In Thomas I., Da Cunha A. (dir.), *La Ville résiliente, comment la construire?* Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 69-86.
- Lefebvre H., 1974. *La Production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos.
- Lorrain D., 2013. La ville et les marchés : ce qui change au début du 21^e siècle. *EspacesTemps.net* [en ligne], mis en ligne le 24 juin 2013. <http://www.espacestemp.net/articles/la-ville-et-les-marches-ce-qui-change-au-debut-du-21e-siecle/>
- Mager C., 2015. Durabilité faible/forte. In Bourg D., Papaux A. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, 303-306.
- Noizet H., 2013. Fabrique urbaine. In Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 389-391. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01096091>
- Pinson G., 2020. *La Ville néolibérale*, Paris, PUF.
- Scarwell H.-J., 2010. Développement durable et territoire : aspects juridiques. In Zuindeau B. (éd.), *Développement durable et territoire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 167-176.

Partie 1

Les médiateurs de l'architecture et de l'urbanisme dans le tournant écologique des politiques publiques

La première partie de ce livre interroge la périodisation et les modalités d'appropriation des thèmes de la durabilité puis de la transition écologique en France, durant les deux premières décennies du xxi^e siècle. Elle vise à comprendre dans quelle mesure, quand et comment des médiateurs de l'architecture et de l'urbanisme se sont saisis de ces thèmes et ont servi d'initiateurs, de relais ou de freins à ces impératifs. Avaient-ils engagé des réflexions avant le Grenelle de l'environnement et contribué à sa concrétisation ? Ont-ils joué un rôle de caisse de résonance aux politiques publiques engagées ensuite, ou bien ont-ils fait preuve de réticence et proposé des démarches alternatives ?

Par « médiateurs », on entendra des cercles de réflexion ancrés dans le domaine de la production de l'espace, amenés à filtrer et à diffuser des informations jugées pertinentes par et pour ses acteurs, et chargés de la production d'analyses, de réflexions prospectives comme de la mise à disposition de moyens pour des recherches. Il s'agira d'examiner la fonction d'intermédiaire exercée par des groupes professionnels, des journalistes ou des instances chargées de la recherche ; celle d'opérateur de lien entre des injonctions inscrites dans des politiques publiques ou des textes de lois et des pratiques multiples, en constante évolution sous les effets de changements de commandes, de situations d'exercice ou d'approches, ou de l'évolution des compétences et des savoirs.

Cette partie s'intéresse aux sphères professionnelles et de recherche ainsi qu'aux espaces qui entremêlent ces deux catégories. Quatre terrains sont investigués : d'abord celui des revues professionnelles en architecture et en urbanisme, ensuite celui des agences et des équipes pluridisciplinaires impliquées dans l'appel à projets du Grand Paris et dans l'Atelier international du Grand Paris (AIGP), puis celui du Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme (Ramau), composé de chercheurs et ouvert à des praticiens réflexifs, enfin celui du corps des ingénieurs du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), dont le travail consiste à prendre en compte les questions d'« usages » dans la conception de solutions de sobriété énergétique. Cette partie procède à l'analyse parallèle des productions de ces cadres réunissant

des professionnels, des journalistes ou des chercheurs contribuant à la construction des discours qui nourrissent le domaine et qui ont une valeur performative. Elle vise à discuter l'hypothèse d'appropriations différenciées de ces questions, et à saisir des moments initiateurs, des phases de résistance ou d'incorporation de ces thématiques.

Le premier chapitre de cet ouvrage porte sur les « imaginaires socio-discursifs » qui guident les propositions d'actions publiques sur l'espace dans le cadre de la consultation internationale pour le Grand Paris. Afin de décrire les mécanismes à l'œuvre dans la construction de ces imaginaires, Guillaume Duranel analyse trois éléments conjoints : les commandes passées aux équipes pluridisciplinaires dirigées par des architectes, les productions qu'elles réalisent et les manières dont leurs travaux sont rendus visibles dans des contextes où la question du développement durable fait l'actualité. La consultation de 2008 et la mise en scène des travaux qui y sont réalisés conduisent à la production d'une image d'audace et de compétitivité. Celle-ci contribue à imposer l'idée que développement durable et développement économique peuvent, et doivent, aller de pair dans un contexte de compétition internationale entre les métropoles. Le cas de l'événement « Grand Paris #Climat » en 2015 permet de comprendre comment l'AIGP tente de profiter de la couverture médiatique de la COP21 pour montrer son travail aux collectivités qui le financent et doutent de son utilité. Mobilisant davantage des codes de l'engagement citoyen et insistant sur la notion de résilience, ce second événement a plutôt tendance à diffuser un discours sur l'adaptation de la métropole aux effets du réchauffement climatique plutôt que sur la réduction des activités à l'origine de ce phénomène.

Le chapitre 2, rédigé par Béatrice Durand, retrace une vingtaine d'années de glissement vers la naturalisation ou la banalisation de l'écologie dans le monde architectural tel qu'on peut le percevoir à travers la presse spécialisée française. Deux enquêtes, l'une réalisée en 2010 et l'autre en 2018, sont montrées comme deux états d'une mutation continue : la déstabilisation des routines devant la montée en puissance du thème environnemental au cours de la décennie 2000 ; l'accomplissement du processus d'émergence à l'orée des années 2020. Présente dans les cinq publications étudiées en 2018, l'écologie semble être devenue une condition permanente, outillée, qui ne se revendique plus vraiment. L'injonction à la retenue et l'intérêt pour une économie de matière, de temps, de poids, d'argent, d'énergie ou de ressources naturelles, a engendré des formes construites (et des raisons de les édifier) alliant simplicité, limitation des déplacements et des transformations. Autrement dit, la recherche de compromis et la logique comptable, nées probablement autant de l'impératif écologique que du format de ses normalisations, se sont traduites en un langage architectural.

Le réseau scientifique Ramau est envisagé dans la contribution d'Isabelle Grudet et Élise Macaire (chapitre 3) comme une scène qui reflète la manière dont les chercheurs se sont saisi des thèmes du développement durable et de la transition écologique. L'analyse des débats et des publications permet de rendre compte de la trajectoire du réseau vis-à-vis de cette thématique, que ce soit du point de vue des objets de recherche (l'implication des habitants, la focalisation sur l'énergie, la labellisation, les savoirs environnementaux, les relations entre conception et gestion, etc.) ou du point de vue des postures scientifiques (critiques, déconstructivistes, compréhensives, ancillaires, etc.). Si le développement durable est envisagé comme un mot d'ordre ou une injonction qu'il faut décrypter, la transition écologique semble davantage regardée comme

source de transformations à analyser. La tension entre les deux perspectives, critique et analytique, paraît présente tout au long de la période étudiée et prend parfois la forme de controverses. La position des chercheurs est finalement double. D'un côté, ils assurent une posture critique et déconstruisent l'injonction à la durabilité faite par les pouvoirs publics. D'un autre côté, ils accompagnent et éclairent les décideurs sur les enjeux du développement durable face à « l'urgence » planétaire du changement climatique.

Le chapitre 4, de Nadine Roudil, a pour objectif d'interroger les mécanismes qui ont présidé au déploiement de l'action publique faisant de la ville durable, puis en transition, un principe en matière d'aménagement urbain en privilégiant la question énergétique au détriment d'autres considérations environnementales. L'auteure considère que ce processus a également instauré la normalisation des conduites des citoyens comme principe permettant de garantir le bon déroulement des solutions envisagées. Elle interroge ainsi les mécanismes qui, dans le contexte de la ville durable puis en transition, soumettent les populations aux attentes des dispositifs techniques, les rendant garantes des solutions déployées pour faire sobriété. L'analyse révèle le rôle des ingénieurs du CSTB dans la production des normes de sobriétés propres aux bâtiments performants. Avec une perception des populations comme devant se soumettre aux solutions pensées pour eux et non pas avec eux, ce corps est soumis à l'injonction de concevoir des référentiels comportementaux susceptibles de venir compléter ceux, techniques, qui président à la conception des bâtiments performants au fondement de la ville durable française.

Chapitre 1

Quand les architectes mettent en scène un Grand Paris durable

GUILLAUME DURANEL

Le Grenelle de l'environnement, qui se tient de septembre à décembre 2007, constitue un moment important dans la construction des politiques environnementales. Ce moment entre en résonance avec un autre événement de l'année qui vient de s'écouler. Le 26 juin, à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau terminal à l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy, Nicolas Sarkozy, alors fraîchement élu président de la République, prononce un discours sur les projets de l'État en matière d'aménagement durable du territoire. Il y fait notamment l'annonce de porter une ambition particulière pour l'agglomération parisienne¹. Ce discours engage une série d'actions propres à renforcer l'influence de l'État sur l'aménagement francilien, notamment en mobilisant dix équipes pluridisciplinaires dirigées par des architectes. En cette année 2007, l'État semble porter un intérêt stratégique à l'aménagement durable de l'Île-de-France; il semble par ailleurs que les professionnels de la ville soient fortement appelés à y contribuer.

Dans le prolongement des annonces présidentielles, le Bureau de la recherche architecturale urbaine et paysagère (Braup) lance une consultation internationale pour le Grand Paris². En juin 2008, dix équipes pluridisciplinaires dirigées par des architectes sont sélectionnées pour réaliser un « diagnostic prospectif »³ visant à faire de l'agglomération parisienne une « métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto », faisant explicitement référence au protocole signé lors de la COP3 de 1997⁴. Les travaux de ces équipes sont exposés en mars 2009 à la Cité de l'architecture et du patrimoine, un musée destiné à l'architecture. Après cette consultation, les équipes sont réunies au sein de l'Atelier international du Grand Paris (AIGP) afin qu'elles puissent prolonger leurs travaux. Durant l'automne 2015, alors que se tient à Paris la COP21⁵, l'AIGP organise une série d'événements en différents lieux de l'Île-de-France.

1. « S'il y a [...] un endroit où l'on peut démontrer ce que signifie l'aménagement durable, c'est bien l'Île-de-France », Nicolas Sarkozy, discours du 26 juin 2007 à Roissy.

2. Sa dénomination officielle est « Le Grand Pari de l'agglomération parisienne. Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain ». Par souci de concision, nous la nommons « Consultation de 2008 ».

3. Terme utilisé dans le règlement de la consultation.

4. La 3^e édition de la Conférence sur le changement climatique organisée par l'ONU se tient à Kyoto.

5. La 21^e édition de la Conférence sur le changement climatique qui se tient en 2015 à Paris.

Cette manifestation, intitulée « Grand Paris #Climat », cherche à présenter au plus grand nombre les enjeux au croisement de l'aménagement en Île-de-France et de la lutte contre le réchauffement climatique.

L'exposition de 2009 comme la manifestation de 2015 mettent en scène des productions de professionnels de la fabrication de la ville, et en premier lieu celles des architectes. Toutes deux font référence à des actualités liées aux questions environnementales et font de l'espace francilien un terrain où ces enjeux devraient trouver des résolutions. Les discours qui y sont produits articulent certaines représentations et valeurs relatives au développement durable à des propositions d'actions sur l'espace, et semblent ainsi contribuer à construire des « imaginaires socio-discursifs » (Charaudeau, 2007) permettant de guider des actions étatiques ou des collectivités.

Afin de décrire ces imaginaires et les mécanismes à l'œuvre dans leur construction, il convient d'analyser trois éléments conjoints : les commandes passées aux équipes, les productions qu'elles réalisent, et les manières dont leurs travaux sont rendus visibles dans des contextes où la question du développement durable fait l'actualité. En mobilisant la notion d'imaginaire socio-discursif, il sera possible de comprendre quels axiomes sont véhiculés, mais aussi la façon dont les dispositifs de médiation contribuent à forger les *ethos* des personnes de pouvoir qui font travailler les équipes (Charaudeau, 2005).

Ce chapitre analyse d'abord la Consultation de 2008 et la mise en scène des travaux qui y sont produits, résultant notamment en la production d'une image d'audace et de compétitivité pour le président à l'origine de la démarche. Représentation contribuant à imposer l'idée que développement durable et développement économique peuvent, et doivent, aller de pair dans un contexte de compétition internationale entre les métropoles.

Le cas de l'événement Grand Paris #Climat est ensuite étudié afin de montrer comment l'AIGP tente de profiter de la couverture médiatique de la COP21 pour montrer son travail aux collectivités qui le financent et doutent de son utilité. Mobilisant davantage des codes de l'engagement citoyen, ce second événement, en insistant sur la notion de résilience, a plutôt tendance à diffuser un discours sur l'adaptation de la métropole aux effets du réchauffement climatique plutôt qu'à la réduction des activités à l'origine de ce phénomène.

» La métropole de l'après-Kyoto, enjeux environnementaux ou compétition entre les villes-mondes ?

La « métropole de l'après-Kyoto » : une expression ambivalente

Le règlement de la Consultation de 2008 la positionne explicitement dans la continuité de deux programmes de recherche, L'architecture de la grande échelle, pilotée par le Braup, et Ville durable, du CNRS. Tous deux partagent l'objectif de faire collaborer le monde des professionnels de la ville avec celui de la recherche urbaine. Ils visent également à articuler des démarches scientifiques pluridisciplinaires afin de proposer des stratégies d'actions sur le territoire. Par ailleurs, ce texte se place explicitement dans la continuité immédiate du Grenelle de l'environnement.